

Le 13 avril 2018

Développement Social et Urbain  
Pôle Démocratie Locale et Vie Associative  
Affaire suivie par Charlotte MAUDET  
☎ 01 30 69 16 41

Objet : Cahier des charges pour former les membres des comités de quartier

Madame, Monsieur,

Impulsés et portés par la Ville de Trappes-en-Yvelines, les comités de quartier ont été créés dans l'objectif de favoriser l'exercice d'une citoyenneté active et d'un meilleur vivre ensemble au sein des quartiers.

Dans le cadre du renouvellement des comités de quartier en juin 2018, la Ville souhaite accompagner les membres de cette instance participative dans leur nouveau rôle de citoyens engagés. Par conséquent, des formations seront proposées aux membres des comités de quartier sur divers sujets.

Pour répondre à cette démarche, un cahier des charges (document joint) a été rédigé afin d'explicitier l'objectif de ces formations et d'exprimer les besoins de la Ville.

Pour toute question relative au cahier des charges, je vous invite à prendre l'attache du pôle démocratie locale et vie associative au 01 30 69 16 41/19 53 ou par courrier électronique aux adresses suivantes : [thibault.verdie@mairie-trappes.fr](mailto:thibault.verdie@mairie-trappes.fr)/[charlotte.maudet@mairie-trappes.fr](mailto:charlotte.maudet@mairie-trappes.fr).

Je vous prie de bien vouloir accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire  
Guy MALANDAIN

*Plus proche de vous au quotidien !*

Développement Social et Urbain  
 Pôle Démocratie Locale et Vie Associative  
 Affaire suivie par Charlotte MAUDET et Thibault VERDIÉ  
 ☎ 01.30.69.16.41/19.53

**FORMATION DES MEMBRES ÉLUS DES COMITÉS DE QUARTIER  
 MANDAT 2018-2020**

**Objet : Formation CDQ – Cahier des charges à l’attention des organismes formateurs**

**1. Etat des lieux**

Impulsés et portés par la Ville de Trappes-en-Yvelines, les comités de quartier ont été créés en 2002 dans l’objectif de favoriser l’exercice d’une citoyenneté active et d’un meilleur vivre ensemble au sein des quartiers.

Les comités de quartier sont des espaces d’échange, d’information, de proposition et de large concertation. Ils ont vocation à s’exprimer sur tous les aspects de la vie du quartier et de la commune, uniquement dans le cadre du domaine public.

Ses objectifs sont multiples :

- Rapprocher élus municipaux et habitants du quartier
- Participer au maintien et au développement du tissu social local
- Informer et échanger sur les projets municipaux locaux
- Examiner les problèmes posés à la population
- Proposer des dispositions pour résoudre lesdits problèmes
- Suivre l’avancement des dispositions prises

Dans le cadre du renouvellement des comités de quartier, la Ville souhaite accompagner les membres de cette instance participative dans leur nouveau rôle de citoyens engagés. En effet, les comités de quartier exercent leur fonction au sein des quartiers pendant un mandat d’une durée de 3 ans.

Dans l’optique de consolider et de développer les connaissances et compétences des futurs membres élus des comités de quartier, la Ville de Trappes-en-Yvelines souhaite proposer, dans le cadre du prochain mandat, plusieurs modules de formation adaptés aux besoins exprimés des membres et ainsi permettre un meilleur fonctionnement du dispositif.

**2. Objectifs et public cible**

L’objectif principal de ce plan de formation est d’accompagner et d’outiller les prochains membres des comités de quartier dans leur nouvelle fonction de représentants locaux.

À ce titre, 3 formations thématiques seraient envisagées :

<i>Public cible</i>	<i>Nature de la formation</i>	<i>Objectif</i>
Ensemble des membres des comités	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnement d’une Mairie</li> <li>- Communication publique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre une meilleure connaissance des institutions et de leur domaine d’intervention : limite entre l’espace public et privé, temps de l’administration et circuit de décision, outils municipaux</li> <li>- Etre capable d’animer la vie démocratique locale : se faire connaître, rendre compte de décisions politiques et organiser le débat public via des réunions de concertation (relais des habitants)</li> </ul>
Présidents des comités	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduite de réunion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire et animer des réunions publiques à fort enjeux relationnels et stratégiques (rôle du Président, produire ensemble)</li> </ul>

L'ensemble des membres des comités de quartier sont des habitants bénévoles œuvrant au sein de leur quartier.

Un groupe de 20 participants (en moyenne) sera constitué.

### **3. Ressources**

Si besoin est, la Ville de Trappes-en-Yvelines se propose d'apporter un soutien administratif et logistique à l'organisme de formation retenu :

- Mise à disposition de locaux municipaux pour la tenue des modules de formation
- Mise à disposition de matériel informatique et hi-fi
- Rédaction et envoi des convocations à destination des membres élus bénéficiaires
- Recueil et formalisation des besoins des nouveaux membres élus

### **4. Compétences et outils attendus**

L'organisme de formation retenu devra remplir les conditions suivantes :

- une expérience similaire sur ce type de formation (joindre une description des expériences similaires)
- une connaissance des collectivités territoriales
- une connaissance du monde du bénévolat
- des compétences des formateurs sur les sujets attendues (joindre CV)

Et expliciter les points cités ci-dessous :

- le contenu détaillé des formations
- les moyens pédagogiques utilisés
- type d'agrément obtenu par l'organisme
- le nombre de formateur prévu
- le coût de la prestation (y compris transport et repas des formateurs)

### **5. Echéancier**

Les formations seraient proposées pour le mois de juin 2018 après les élections prévues en mai 2018.

En amont des sessions de formation, l'élaboration du contenu sera effectuée en collaboration avec le pôle démocratie locale et vie associative ainsi que l'association des présidents des comités de quartier.

Plusieurs séances de formation et donc différentes demi-journées sont à prévoir.

### **Dépôt des offres**

Le retour pour déposer les offres est attendu le lundi 14 mai 2018 sous format papier auprès du pôle démocratie locale et vie associative de la Mairie de Trappes-en-Yvelines.

Un envoi par mail peut être envisagé aux adresses mails suivantes :

[Charlotte.maudet@mairie-trappes.fr](mailto:Charlotte.maudet@mairie-trappes.fr)

[Thibault.verdie@mairie-trappes.fr](mailto:Thibault.verdie@mairie-trappes.fr)

Annexes : document explicitant le rôle des comités de quartier et charte de fonctionnement des comités de quartier

#### Contact

Pôle Démocratie Locale et Vie Associative

(2<sup>ème</sup> étage de l'ancienne Mairie, rue de la République)

Ouvert : lundi de 13h30 à 19h30 – du mardi au vendredi de 08h45 à 12h et de 14h à 17h

☎ 01.30.69.16.41/19.53

**Mail : [charlotte.maudet@mairie-trappes.fr](mailto:charlotte.maudet@mairie-trappes.fr) / [thibault.verdie@mairie-trappes.fr](mailto:thibault.verdie@mairie-trappes.fr)**